

« La nuit dernière des coups de feu ont été tirés. Il n'est pas prouvé que les citoyens de cette ville ont encore des armes en leur possession. Il n'a pas été prouvé non plus que la population civile a pris part aux coups de feu. Au contraire, l'impression est inévitable que des soldats allemands, sous l'influence de l'alcool, à cause d'une peur incompréhensible d'une attaque ennemie, ont ouvert le feu. La conduite des soldats, la nuit dernière, à quelques exceptions, a produit une impression totalement honteuse. Il est plus regrettable encore que des officiers et des sous-officiers mettent le feu à des maisons et incitent par leur conduite leurs hommes à incendier et à piller, sans permission et sans ordre de leur officier supérieur. Aucun tir dans la ville n'est autorisé sans la permission des officiers. L'attitude indigne des hommes a provoqué la blessure d'un homme et un sous-officier par des balles allemandes. »

Extrait d'un ordre du major Bassewitz adressé à ses troupes suite aux incidents survenus le 24 août à Huy.

J. HORNE & A. KRAMER, 1914. *Les atrocités allemandes*, Paris, Tallandier, 2005, p. 192.